



### CONTEXTE

La Fondation pour la Recherche Médicale reconduit son appel d'offres destiné à apporter un soutien fort et durable à des équipes proposant un programme de recherche innovant en biologie avec des applications potentielles en santé.

L'objectif est de soutenir une quarantaine d'équipes labellisées Equipes FRM 2017.

L'appel d'offres est national.

Présélection : 4 novembre 2016 sur lettre d'intention

Sélection finale en mars 2017 sur dossier complet, après évaluation par des experts étrangers.

### 1/ CRITERES D'ELIGIBILITE

#### Equipe candidate et demandeur

Le label FRM étant accordé pour 3 ans, l'équipe candidate doit être reconnue comme équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) (CNRS, Inserm, Université...) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Sont donc éligibles à cet appel d'offres, les équipes créées :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et évaluées en 2015-2016 (vague B de l'Hceres)
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et évaluées en 2014-2015 (vague A de l'Hceres)
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et évaluées en 2013-2014 (vague E de l'Hceres)

Exception : Les équipes des membres du conseil scientifique de la FRM dont le mandat a pris fin en mars 2016 sont éligibles à cet appel d'offres indépendamment de la vague de l'Hceres dont elles dépendent.

Les équipes ATIP Avenir sont éligibles uniquement si le contrat ATIP Avenir arrive à échéance le 31 décembre 2017 au plus tard, quelle que soit la vague de l'Hceres dont elles dépendent.

Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel d'offres, quelle que soit sa taille, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

Le demandeur doit être responsable ou co-responsable de l'équipe candidate, reconnu comme tel par les Tutelles de l'équipe (CNRS, Inserm, Université...)

#### Programme de recherche

Le programme de recherche doit correspondre à tout ou partie des projets de recherche de l'équipe candidate.

Il peut s'agir d'un programme de recherche fondamentale, dont les applications prévisibles en santé devront être précisées.

Le programme de recherche doit être particulièrement innovant et étayé par des résultats préliminaires solides.

#### Éléments importants de l'évaluation :

- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...)
- Adéquation du budget prévisionnel
- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).

#### **Renouvellement du label**

Le responsable d'une équipe déjà labellisée Equipe FRM peut postuler pour une demande de renouvellement. Pour que la demande soit éligible, les comptes rendus scientifique et financier finaux justifiant l'utilisation globale de la première subvention devront être fournis au plus tard le 4 novembre 2016, date de la présélection.

Le label Equipe FRM ne sera attribué à une même équipe que 2 fois maximum sur une période de 10 ans.

#### **2/ CRITERES D'EXCLUSION**

Ne sont pas éligibles à cet appel d'offres :

- Les équipes dépendant de la vague C de l'Hceres (évaluation en 2016-2017) pour une création au 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- Les équipes dépendant de la vague D de l'Hceres (évaluation en 2017-2018) pour une création au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Exception : Les équipes ATIP Avenir dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017 au plus tard et les équipes des membres du Conseil scientifique de la FRM dont le mandat a pris fin en mars 2016.

Au 4 novembre 2016, date de la présélection, le demandeur ne doit pas :

- Etre responsable d'une Equipe FRM en cours de financement
- Etre bénéficiaire, en tant qu'investigateur principal, d'une subvention pluriannuelle de la FRM en cours de financement (programmes Urgences ou Pionniers, Amorçage de jeunes équipes)
- Etre bénéficiaire, en tant qu'investigateur principal, d'une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC).

Un demandeur qui bénéficie, en tant qu'investigateur principal, d'une subvention de l'European Research Council (starting, consolidator ou advanced Grant) ne peut pas postuler à cet appel d'offres sauf si le financement ERC prend fin au plus tard le 30 septembre 2017.

Important : Si un demandeur obtient une subvention ERC entre la date de présélection et la date de sélection finale des Equipes FRM 2017, la demande Equipe FRM sera annulée.

#### **3/ SUBVENTION**

Montant total : entre 200 000 € et 400 000 €

Durée : 3 ans

Frais éligibles : équipement, fonctionnement, mission et/ou personnel.

Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## 4/ ENGAGEMENTS

Le responsable d'une Equipe FRM :

- devra remercier la FRM dans toutes les publications correspondant aux travaux financés.
- ne pourra pas postuler aux programmes Urgences et Pionniers de la FRM ainsi qu'au programme Espoirs à l'exception des aides Master 2 Recherche ou 4<sup>ème</sup> année de thèse.
- devra informer la FRM s'il obtient une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur de cette autre labellisation.
- devra avertir la FRM s'il obtient, en tant qu'investigateur principal, une subvention ERC (starting, consolidator ou advanced Grant). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur de la subvention de l'ERC.

NB : Si la subvention ERC est obtenue après la sélection finale en mars 2017 et avant l'entrée en vigueur du financement FRM (au plus tard 1er octobre 2017), la 1<sup>ère</sup> tranche du financement FRM sera acquise mais pourra être réduite en fonction de la date d'entrée en vigueur de la subvention de l'ERC. Les tranches de financement suivantes seront annulées.

De manière générale, si la subvention ERC est obtenue au cours d'une tranche du financement FRM, la tranche en cours de financement sera acquise mais la/les tranche(s) de financement suivante(s) sera/seront annulée(s).

## 5/ MODALITES DE SELECTION

Le Conseil scientifique de la FRM est en charge de la présélection des lettres d'intention et de la sélection finale sur dossier complet. Une évaluation complémentaire est également réalisée par des experts étrangers. Le calendrier 2016-2017 est le suivant.

17 mai 2016	Ouverture des lettres d'intention
22 août 2016	Clôture des lettres d'intention
4 novembre 2016	Présélection
Mars 2017	Sélection finale

### CONTACT

Rodrigue M'BOUTOU (Tél.01.44.39.75.83) Sarka PAVLICKOVA (Tél.01.44.39.75.56)

Christèle VIDALIE (Tél.01.44.39.75.71)

e-mail : [rodrigue.mboutou@frm.org](mailto:rodrigue.mboutou@frm.org)

[sarka.pavlickova@frm.org](mailto:sarka.pavlickova@frm.org)

[christele.vidalie@frm.org](mailto:christele.vidalie@frm.org)

Pour postuler à cet appel d'offres : site internet [www.frm.org](http://www.frm.org) – Espace « chercheurs », puis Programme Espoirs de la Recherche. Nous vous invitons à lire avec attention la notice explicative.

**IMPORTANT** : Tout dossier non conforme ou incomplet (version papier non signée, pièces manquantes ou non conformes) sera jugé inéligible.